

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX06400320100960-07TPE01

GAEC DE BOUTET
LIEU DIT BOUTET
46800 BAGAT EN QUERCY

Facture du 04/03/2024

n° 10194525834



Electricité

Montant Hors TVA 375,26 €
Montant TVA (payée sur les débits) 67,31 €

Facture TTC

442,57 €

Montant total à payer (TTC)

442,57 €

à régler avant le 19/03/2024

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 04/05/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 03/04/2024

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 2193336216
Compte commercial : 1-INGY-51

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 18kVA

Nom du client

EARL DE BOUTET

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23472358887839
LIEU DIT BOUTET
46800 BAGAT EN QUERCY

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007
RUM : TIP519221933362162197939136800403

GAEC DE BOUTET
LIEU DIT BOUTET 46800
BAGAT EN QUERCY

TIPSEPA
EST

Montant en euros
442,57

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN : FR76 1780 7008 4035 4219 9523 005
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identification
règlement

922193336216219793913680

DATE

SIGNATURE

EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

101945258342 GAEC DE BOUTET

17807008403542199523005

001583040321 87922193336216219793913680929151

44257

EARL DE BOUTET

Détail de votre facture du 04/03/2024 n° 10194525834

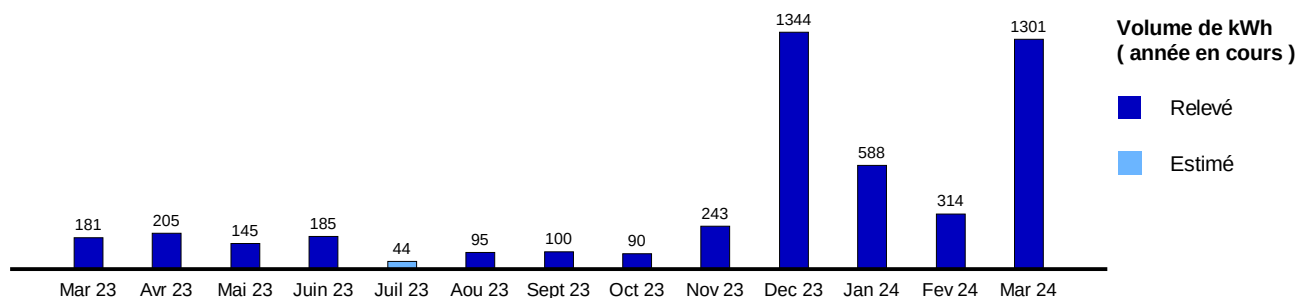
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 18kVA
Réf. de votre contrat 1-AKP-1135
Prix réglementés
Souscrit depuis le 14/02/1980

Données Point de Livraison

LIEU DIT BOUTET 46800 BAGAT EN QUERCY
Réf Acheminement Electricité : 23472358887839

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				340,13 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	46,31 €	Taux de TVA	
Régularisation abonnement	du 01/01/2024 au 29/02/2024	23,89 €/mois	-47,78 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/01/2024 au 31/01/2024	23,89 €/mois	23,89 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/02/2024 au 29/02/2024	23,40 €/mois	23,40 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/03/2024 au 30/04/2024	23,40 €/mois	46,80 €	5,50 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 1 615 kWh	Prix unitaire HT	293,82 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 03/01/2024 au 31/01/2024	217 kWh	19,840 c€/kWh	43,05 €	20,00 %
Electricité Heures pleines	du 01/02/2024 au 02/03/2024	934 kWh	19,110 c€/kWh	178,49 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 03/01/2024 au 31/01/2024	77 kWh	16,070 c€/kWh	12,37 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/02/2024 au 02/03/2024	387 kWh	15,480 c€/kWh	59,91 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 32,37 €, et la part variable est de 97,93 €

Services			0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)			INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				35,13 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 03/01/2024 au 31/01/2024	294 kWh	0,10000 c€/kWh	0,29 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2024 au 02/03/2024	1 321 kWh	2,10000 c€/kWh	27,74 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 03/01/2024 au 03/03/2024	32,37	21,93 %	7,10 €	5,50 %

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

EARL DE BOUTET

Détail de votre facture du 04/03/2024 n° 10194525834

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 18kVA
 Réf. de votre contrat 1-AKP-1135
 Prix réglementés
 Souscrit depuis le 14/02/1980

Données Point de Livraison

LIEU DIT BOUTET 46800 BAGAT EN QUERCY
 Réf Acheminement Electricité : 23472358887839

Total Hors TVA pour ce site		375,26 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	67,31 €	
TVA à 5,50%	53,41 €	2,94 €	
TVA à 20,00%	321,85 €	64,37 €	
Total TTC pour ce site		442,57 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 036 Type de compteur : Compteur Linky
 Coefficient de lecture : 100
 Heures Creuses : 1H30-7H30 12H30-14H30
 Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	4364 le 03/01/2024	4596 le 03/02/2024
Heures creuses	1809 le 03/01/2024	1891 le 03/02/2024
Heures pleines	4596 le 03/02/2024	5515 le 03/03/2024
Heures creuses	1891 le 03/02/2024	2273 le 03/03/2024

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué au 01/02/2024. Votre facture intègre la régularisation du prix de votre abonnement depuis cette date.

Actualités

Consultez la mise à jour de la charte de protection des données personnelles EDF Entreprises & Collectivités sur le site edf.fr via l'onglet « Données personnelles » en bas de page. Vous pouvez aussi contacter votre conseiller EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 72,9% nucléaire, 5,6% renouvelables (dont 0,3% hydraulique, 1,4% éolien, 2,7% solaire, 1,2% Biomasse), 14,9% gaz, 5,4% charbon, 0,8% pétrole, 0,4% autres fossiles.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) : 68,8% hydraulique : 48,2% France (dont 1,1 % enchères), 20,7% hors France (Espagne, Finlande, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 18,7% éolien : 11,3% France (dont 10,2% enchères) et 7,4% hors France (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède), 7,1% biomasse : 7,1% France dont (7,1% enchères),

5,4% solaire : 4,8% France (dont 4,8% enchères) et 0,6% hors France (Allemagne, Espagne, Italie).

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,3% hydraulique, 23,7% éolien dont 12,7% enchères, 5,5% solaire dont 5,4% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2022 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

